



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
20 avril 2010
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-septième session

Vienne, 10-12 mai 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Coopération avec le Programme des Nations Unies

pour le développement et représentation hors Siège de l'ONUDI

Représentation hors Siège de l'ONUDI

Additif

Conformément à la résolution GC.13/Res.7 de la Conférence générale, le présent rapport apporte un complément d'information au document IDB.37/6.

I. Historique

1. Conformément à la résolution GC.13/Res.7 et eu égard au document IDB.37/6, le présent document présente le rapport du Directeur général sur les moyens de renforcer et de consolider la représentation hors Siège de l'ONUDI.
2. La représentation hors Siège de l'ONUDI a pris plusieurs formes au fil du temps. De 1967 à 1997, l'Organisation était représentée sur le terrain par des conseillers industriels principaux hors siège et par la suite par des directeurs de l'ONUDI par pays. Conformément à un accord signé en avril 1989 entre l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Représentant résident du PNUD avait la responsabilité formelle de représenter l'ONUDI, tandis que les conseillers industriels et les directeurs de l'ONUDI, dans leur rôle d'adjoints, étaient chargés du volet industriel des programmes de pays du PNUD et faisaient office de conseillers principaux auprès des administrations locales pour les questions industrielles. Au début des années 1990, les politiques de financement du PNUD ont été modifiées, ce qui n'a été ressenti par l'ONUDI qu'à partir du milieu de cette décennie. Depuis 1998, la représentation hors Siège de l'ONUDI est

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.10-52982 (F) 040510 050510



Merci de recycler 

entièrement financée par le budget ordinaire et les budgets opérationnels, avec un certain partage des coûts ou des contributions versées par les pays hôtes.

3. En 2004, le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI a été revu à la demande des États Membres et en consultation avec eux, en particulier par l'intermédiaire du groupe consultatif informel sur la décentralisation, ce qui a permis de déboucher sur la conclusion de l'accord de coopération avec le PNUD (GC.11/Res.5) et l'établissement de comptoirs de l'ONUDI, modèle novateur et peu onéreux pour renforcer le réseau existant de bureaux extérieurs. L'insuffisance de ses ressources financières et la nécessité pour l'ONUDI d'être physiquement présente dans un nombre croissant de lieux d'affectation ont été à l'origine de cette stratégie visant essentiellement à accroître le nombre de comptoirs qui permettent d'économiser plus qu'ils ne coûtent. Ainsi et compte tenu du potentiel particulier de services que peut offrir l'ONUDI, deux bureaux extérieurs déjà en place (Bolivie (État plurinational de) et Zimbabwe) et deux centres de liaison (Mozambique et Ouganda) ont également été transformés en comptoirs.

4. En conséquence, le réseau de représentation hors Siège de l'ONUDI (au mois de mars 2010) compte actuellement 10 bureaux régionaux, 19 bureaux de pays, 18 comptoirs, 5 centres de liaison et 1 centre régional, ce qui assure à l'Organisation une présence dans plus de 50 pays. D'une manière générale, les bureaux régionaux couvrent un grand nombre de pays au sein d'une même région, emploient du personnel technique international et sont dirigés par des représentants de l'ONUDI internationaux et accrédités. Les bureaux de pays, eux aussi dirigés par des représentants de l'ONUDI, sont généralement chargés des activités de l'Organisation dans le pays où ils se trouvent et parfois, sur autorisation spécifique, dans un ou plusieurs autres pays voisins. Les comptoirs de l'ONUDI sont dirigés par des chefs des opérations de l'ONUDI recrutés sur le plan national. Ils mènent leurs activités exclusivement dans le pays hôte et sont en général une extension du bureau régional ou du bureau de pays qui dessert leur lieu d'implantation. Les fonctionnaires des centres de liaison sont des administrateurs recrutés sur le plan national qui s'acquittent souvent de leurs fonctions au sein d'une institution partenaire de leur pays, mais rendent généralement compte au représentant de l'ONUDI accrédité dans le pays concerné. On trouvera dans l'annexe une vue d'ensemble du réseau actuel de la représentation hors Siège de l'ONUDI.

5. Outre cette structure officielle de la représentation hors Siège, on compte plusieurs groupes extérieurs financés au titre de projets et dotés de personnel de l'ONUDI, notamment 13 bureaux de promotion des investissements et de la technologie, 43 centres nationaux pour une production plus propre, 14 centres de technologie internationaux, 32 projets de bourses de sous-traitance et de partenariat et deux centres de coopération Sud-Sud. Dans les pays où l'ONUDI n'est pas représentée officiellement, quelques-uns de ces groupes assument parfois un rôle limité de représentation, parallèlement à leurs activités techniques.

II. Expansion des fonctions de la représentation hors Siège de l'ONUDI

6. Dans le cadre du processus en cours d'amélioration de la cohérence du système des Nations Unies et de l'initiative "Unis dans l'action" au niveau des pays, la participation active aux activités menées sur le terrain par les équipes de pays des

Nations Unies et à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devient de plus en plus importante pour l'élaboration et l'exécution des programmes, même au-delà des huit pays pilotes de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies". La présence de l'ONUDI sur le terrain est particulièrement utile lorsqu'elle doit participer à des activités de programmation conjointe dans les pays, comme le lui demandent de plus en plus certains donateurs. Bien que le statut de résidence dans un pays ne soit pas généralement une exigence formelle pour avoir accès à certains fonds multilatéraux, une présence de fait de l'ONUDI dans le pays facilite la participation aux activités de planification des équipes de pays des Nations Unies et est formellement exigée pour diriger un programme conjoint.

7. Les résultats positifs qu'apporte l'élargissement de la représentation hors Siège peuvent s'observer déjà avec l'ouverture de comptoirs de l'ONUDI en Jordanie, au Nicaragua et en République démocratique populaire lao, qui ont permis à l'Organisation de participer de très près aux activités de planification menées par les équipes de pays pour élaborer des programmes et l'ont aidée à mettre en œuvre son propre programme grâce à une présence permanente dans les pays. Ce processus s'est traduit par une augmentation de 20 % à 70 % des activités de coopération technique exécutées dans ces pays. C'est également en grande partie grâce à sa présence au Mozambique, au Pakistan, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, en Uruguay et au Viet Nam que l'ONUDI a pu participer aux activités pilotes de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", ce qui a amené les équipes locales de pays des Nations Unies à voir en elle une institution chef de file dans la mise en œuvre des programmes relatifs au développement économique et à la sauvegarde de l'environnement.

8. L'expansion géographique de la représentation hors Siège de l'ONUDI ces cinq dernières années est allée de pair avec une diversification des prestations des entités qui la composent, ce qui a permis de contribuer de plus en plus à assurer toute la gamme des services de l'Organisation, y compris la coopération technique et les activités de forum mondial. Le rôle de la représentation hors Siège a été particulièrement renforcé dans le suivi des projets de coopération technique et dans la création de synergies et de complémentarités non seulement entre les projets de l'ONUDI mais aussi entre ses programmes et ceux d'autres organismes des Nations Unies dans les pays.

9. Plus précisément, la représentation hors Siège de l'ONUDI assume les rôles et les responsabilités ci-après en matière de représentation, de gestion et de coopération technique:

a) Les fonctions de représentation consistent essentiellement à créer et à maintenir des relations avec les acteurs pertinents des secteurs public et privé, notamment les institutions gouvernementales, les entités du secteur privé, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et les médias. Elles impliquent aussi, dans la plupart des cas, la pleine participation aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et la coordination sur le terrain avec les organismes de développement internationaux et régionaux, les institutions financières et les donateurs;

b) En ce qui concerne la coopération technique, les entités hors Siège participent au processus de formulation des programmes, conformément aux approches locales suivies par les équipes de pays et au Plan-cadre des Nations Unies

pour l'aide au développement, et en fonction de la mobilisation des ressources. Elles participent aussi de plus en plus à la mise en œuvre et au suivi des projets de coopération technique dans les pays qu'elles desservent;

c) Pour renforcer les activités de forum mondial de l'ONUDI, le rôle des bureaux régionaux a été récemment élargi à l'examen des tendances et des priorités de développement industriel au niveau régional, ainsi qu'à la conception et à l'organisation de certaines manifestations de forum mondial.

III. Mesures prises récemment pour renforcer la représentation hors Siège de l'ONUDI

10. La ferme résolution de l'ONUDI de faire en sorte que sa présence sur le terrain fasse partie intégrante de ses activités techniques a entraîné, ces dernières années, un accroissement des effectifs techniques nationaux et internationaux de la représentation hors Siège, avec une délégation d'autorité et d'autonomie plus grande dans l'exécution des tâches. Grâce à l'adoption de la politique de mobilité sur le terrain en avril 2006 (Circulaire du Directeur général (UNIDO/DGB/(M).97)) et à un effort accru pour pourvoir les postes vacants dans les bureaux extérieurs, le taux de vacance y a été ramené de 48 % en 2005 à 7 % seulement en 2009.

11. De plus, en mars 2009, l'ONUDI a décidé que le personnel technique international en poste dans les bureaux extérieurs, bien que ne travaillant pas au Siège, participerait pleinement à la gestion des activités de coopération technique de la division technique concernée au Siège. Les mesures prises ont non seulement permis de doubler le taux d'exécution des projets de coopération technique hors Siège entre 2003 et 2009 grâce à une pleine utilisation des capacités du personnel technique sur le terrain, mais aussi d'adopter une approche plus globale qui a eu pour effet une amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de la pertinence des interventions de l'ONUDI au niveau des pays.

12. Ces trois dernières années, les bureaux extérieurs ont également continué d'aligner leurs programmes de travail mis à jour tous les ans sur les priorités régionales définies dans les documents stratégiques de l'ONUDI, notamment le cadre de programmation à moyen terme et le document relatif au programme et aux budgets. Cette démarche comprend non seulement un alignement thématique général de tous les plans de travail des entités hors siège aux priorités de l'ensemble de l'Organisation, mais aussi l'utilisation active des principes de gestion axée sur les résultats dans la planification et l'exécution des plans de travail. Tout en améliorant la cohérence de tous les documents de planification, les mesures prises ont contribué à définir plus précisément le portefeuille des services de l'ONUDI au niveau des pays, en particulier au sein des équipes de pays des Nations Unies et vis-à-vis des institutions partenaires locales.

13. En liaison étroite avec ce qui précède, l'ONUDI a lancé récemment un projet pilote dans 10 bureaux extérieurs pour établir des plans de travail nationaux en matière de coopération technique en collaboration plus étroite avec le personnel technique compétent travaillant au Siège. D'une manière générale, ce projet a permis de mieux harmoniser les prestations du personnel, d'éliminer les doubles emplois et de pallier le manque de capacités. Comme étape suivante, il sera

envisagé d'étendre cette mesure à tous les bureaux extérieurs et de la formaliser dans le cadre des pratiques courantes de planification du travail.

14. En outre, des sessions de formation sur les questions techniques, de gestion et d'administration ont été organisées pour les administrateurs et les agents des services généraux afin d'améliorer l'efficacité des bureaux extérieurs. Par ailleurs, tous les représentants et tous les chefs des opérations de l'ONUDI nouvellement recrutés sont invités à participer à des cours d'insertion et un grand nombre d'entre eux suivent d'autres cours de perfectionnement professionnel.

15. Afin d'intensifier l'échange de connaissances aux niveaux interrégional et mondial entre tous les bureaux extérieurs, il a été décidé en outre d'organiser pour les représentants de l'ONUDI des réunions annuelles mondiales portant sur des questions administratives et de gestion. La dernière réunion de ce type a eu lieu à Vienne en décembre 2009.

IV. Évolution prévue de la représentation hors Siège de l'ONUDI

16. Afin de renforcer la capacité des bureaux extérieurs existants de la manière la plus économique, des crédits ont été prévus dans le budget de l'exercice biennal en cours pour recruter de nouveaux fonctionnaires de la classe d'administrateur national de programme dans certains bureaux.

17. Les nouvelles entités hors Siège suivantes sont en train d'être mises en place à la demande de gouvernements qui souhaitent les accueillir et en consultation avec eux, compte tenu des crédits inscrits dans le programme et les budgets pour l'exercice 2010-2011:

a) Bureau de pays au Brésil: en attendant que les arrangements administratifs et logistiques soient définitivement établis, le représentant de l'ONUDI nouvellement nommé a déjà pris fonction. Le choix du Brésil pour accueillir une nouvelle entité hors Siège de l'ONUDI s'explique par les possibilités d'élaboration et de financement de programmes, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables et de la coopération Sud-Sud;

b) Comptoir au Bangladesh: l'ouverture d'un comptoir est en cours. Il devrait être opérationnel au deuxième semestre de 2010. Le Bangladesh a été choisi en raison de l'importance croissante du portefeuille de l'ONUDI dans ce pays. Le comptoir aidera à accroître l'efficacité et à renforcer les activités du bureau régional en Inde, qui en supervisera et guidera les opérations;

c) Présence en République démocratique du Congo: la République démocratique du Congo étant actuellement peu desservie et ayant cruellement besoin de services de développement industriel, il a été décidé d'y ouvrir un bureau de pays dans un proche avenir. Faisant partie des pays les moins avancés (PMA) et ayant une économie non diversifiée qui repose sur l'exploitation des ressources naturelles, la République démocratique du Congo a demandé à l'ONUDI d'assurer une présence constante dans le pays afin d'y renforcer les efforts de relèvement après les crises. Pour répondre à cette demande, l'ONUDI envisage, dans une première étape, de nommer un administrateur national de programme et, ensuite, d'ouvrir un bureau de pays comme les autres avec un effectif international. Une fois

le bureau en place, il pourrait desservir également d'autres pays voisins immédiats de la sous-région et alléger ainsi le fardeau du bureau de l'ONUDI au Cameroun;

d) Présence renforcée en Amérique centrale: des discussions sont en cours pour renforcer la présence de l'ONUDI en Amérique centrale avec l'ouverture d'un bureau au Panama. Cette sous-région, y compris les pays des Caraïbes, n'est desservie actuellement que par un seul bureau. Elle est donc faiblement desservie, en particulier dans les Caraïbes, y compris en Haïti, le seul PMA de la région. Les possibilités de développement de la coopération technique dans cette région sont excellentes, surtout dans les domaines du renforcement des capacités commerciales et de l'énergie. Ainsi, une présence locale renforcée s'impose pour la planification, l'exécution et le suivi des activités de coopération technique et celles de forum mondial qui les complètent. Il est possible également de renforcer les synergies avec les bureaux locaux et régionaux d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'élaboration de programmes régionaux conjoints. Les organismes ci-après ont un bureau régional au Panama: Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Département de la sûreté et de la sécurité, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogues et le crime (UNODC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), y compris le groupe de coordination régionale du Fonds pour l'environnement mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme alimentaire mondial (PMA), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

18. La présence de l'ONUDI dans d'autres pays sera envisagée en fonction des crédits inscrits dans le programme et les budgets pour 2010-2011. Conformément à la résolution GC.13/Res.7 de la Conférence générale et aux recommandations issues de l'Évaluation finale conjointe de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Programme des Nations Unies pour le développement, le choix du type d'entité (bureau régional, bureau de pays ou comptoir), du lieu et de la date d'implantation dépend d'un mécanisme d'examen, en cours d'élaboration, concernant toute nouvelle présence hors Siège. Ce mécanisme tiendra compte notamment des critères suivants:

- a) Les besoins du pays en matière de développement industriel;
- b) La demande réelle et potentielle de services de l'ONUDI, y compris des activités de forum mondial;
- c) Le volume des services fournis actuellement par l'ONUDI;
- d) Les possibilités de financement propres au pays;
- e) La présence d'organisations multilatérales et intergouvernementales pertinentes, l'accent étant mis sur les questions relatives à la cohérence du système des Nations Unies et sur les possibilités de programmes conjoints, par exemple dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

f) Les questions de logistique, notamment l'infrastructure des transports, les systèmes logistiques et autres moyens d'appui locaux, y compris ceux des bureaux d'autres organismes des Nations Unies dans le pays; et

g) D'autres considérations stratégiques, y compris l'attention particulière accordée aux PMA et la possibilité de renforcer l'efficacité et l'action des bureaux extérieurs déjà en place par l'intermédiaire de comptoirs locaux.

19. L'ONUDI continuera d'attacher une importance particulière aux incidences financières à long terme de toute expansion de sa représentation hors Siège. En conséquence, elle procédera à une analyse approfondie de l'impact de son réseau et prévoit de présenter au Conseil à sa trente-huitième session un scénario concernant son portefeuille actuel et futur en matière de coopération technique.

V. Mesures à prendre par le Conseil

20. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.

Annexe

Vue d'ensemble de la présence de l'ONUDI sur le terrain (situation au mois de mars 2010)

Région	Afrique	Pays arabes	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Total
Bureau régional	Afrique du Sud, Éthiopie, Nigéria	Égypte	Chine, Inde, Thaïlande	–	Colombie, Mexique, Uruguay	10
Bureau de pays	Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, République-Unie de Tanzanie, Sénégal	Algérie, Liban, Maroc, Soudan, Tunisie	Indonésie, Iran (République islamique d'), Pakistan, Philippines, Viet Nam	–	Brésil (en cours d'ouverture)	19
Comptoir	Burkina Faso, Érythrée (vacant), Mali (vacant), Mozambique, Ouganda, Rwanda (vacant), Sierra Leone, Zimbabwe	Jordanie	Afghanistan, Bangladesh, (en cours d'ouverture), Cambodge, République démocratique populaire lao	Arménie, Kirghizistan	Bolivie (État plurinational de), Équateur, Nicaragua	18
Centre de liaison	Togo		Sri Lanka	Fédération de Russie, Ukraine	Cuba	5
Centre régional				Turquie		1
Total	20	7	13	5	8	53